# Guide d'intervention pour contrer la violence verbale, physique, écrite, psychologique ou sexuelle et l'intimidation

## Victime d'acte de violence ou d'intimidation

#### À qui le dire (signalement ou plainte)?

- En se confiant à un adulte significatif ou un pair aidant
- Par le biais de la boîte de courriel
- Par téléphone, en composant le 514 596-5460 poste 3419, poste 1088 ou poste 5476

#### Que va-t-il se passer (constat)?

- Accueil et écoute
- Référence à la ressource appropriée (TES et psychoéducateur), selon la situation
- Rencontre pour clarifier les faits
- Évaluation des besoins d'accompagnement
- Mise en place d'un filet de sécurité
  - ✓ Suivi avec un intervenant de l'école;
  - Référence vers une ressource interne ou externe (agent sociocommunautaire, CSSS, CAVAC, Sortie de secours, etc.) s'il y a lieu;
  - Mise en place de mesures pour assurer la sécurité à l'école:

#### Quel soutien m'est offert?

- Rétablissement du sentiment de sécurité et de l'affirmation de soi
- Développement de moyens afin de lui permettre de reconnaître les situations à risque
- Reconnaissance du rôle de chacune des personnes impliquées
- Responsabilisation de la victime pour s'engager dans une démarche de collaboration avec les ressources

#### Et après, que se passe-t-il (suivi)?

- Maintien d'une communication étroite avec les différents intervenants
- Rencontres avec la victime pour l'informer de l'avancement de la démarche
- Développement d'habiletés sociales pour se responsabiliser davantage

## Auteur d'acte de violence ou d'intimidation

#### Que va-t-il se passer (constat)?

- Rencontre pour clarifier les faits avec les intervenants
- Sensibilisation et conscientisation des conséquences de ses gestes, ses paroles et ses attitudes envers la victime
- Recadrage sur ce que représente un acte de violence ou d'intimidation

#### Quel soutien m'est offert?

- Reconnaissance du rôle de chacune des personnes impliquées
- Information sur les démarches à venir, les sanctions disciplinaires et les différents aspects légaux (civiles et criminels)
- Accompagnement vers une démarche de réparation de gestes et des torts causés
- Intervention favorisant l'acquisition de nouveaux comportements
- Mise en place de moyens pour amener l'élève à développer des habiletés sociales plus adéquates

#### Quels sont les conséquences (sanctions disciplinaires)?

Étude de dossier, et selon la situation les sanctions suivantes peuvent s'appliquer :

- ✓ Suivi obligatoire avec une ressource interne
- ✓ Suspension de l'école
- ✓ Référence vers une ressource externe (YMCA, programme Repères)
- ✓ Fermeture de dossier
- Référence vers un autre établissement scolaire
- ✓ Plainte au SPVM

#### Et après, que se passe-t-il (suivi)?

- Rencontre pour évaluer l'évolution de son cheminement personnel
- Vérification des démarches entreprises pour acquérir de nouvelles habiletés sociales
- Invitation à consulter les différents intervenants de l'école lors de situations conflictuelles
- Participation à une rencontre de médiation avec la victime, selon la situation

## Témoin d'acte de violence ou d'intimidation

#### À qui le dire (signalement ou plainte)?

- En se confiant à un adulte significatif ou un pair aidant
- Par le biais de la boîte de courriel
- Par téléphone, en composant le 514 596-5460 poste 3419, poste 1088 ou poste 5476

### Que va-t-il se passer (constat)?

- Accueil et écoute
- Référence à la ressource appropriée (TES et psychoéducateur), selon la situation
- Rencontre pour clarifier les faits
- Évaluation des besoins d'accompagnement

#### Quel soutien m'est offert?

- Reconnaissance du rôle de chacune des personnes impliquées
- Rencontre avec un intervenant pour permettre de discuter de la situation
- Valorisation de la prise de position à l'égard de la situation

#### Et après, que se passe-t-il (suivi)?

 Maintien d'une communication étroite avec les différents intervenants



# INTIMIDATION

# **VIOLENCE**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

# Confidentialité

En tout temps la confidentialité des personnes impliquées sera assurée par les intervenants concernés.

Dans le cas d'un élève d'âge mineur, les parents seront informés de la situation.

# Guide d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation



École secondaire Marie-Anne 100 rue sauvé est Montréal, Québec H3L 1H1 514-596-5460 http://www.csdm.qc.ca/marie-anne

